

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00043

Numéro SIREN : 507 467 157

Nom ou dénomination : TRAPY INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 2447

Désignation de l'entreprise SAS TRAPY INVEST Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise BOULEVARD DE L'INDUSTRIE 24430 MARSAC SUR L'ISLE Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 5 0 7 4 6 7 1 5 7 0 0 0 1 6 Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 31/12/2020				
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC				
		Frais de développement *		CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG				
		Fonds commercial (1)		AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO				
		Constructions		AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU				
		Immobilisations en cours		AV		AW				
		Avances et acomptes		AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT				
		Autres participations		CU	11 730 329	CV		11 730 329		
		Créances rattachées à des participations		BB	3 761 583	BC		3 761 583		
		Autres titres immobilisés		BD		BE				
		Prêts		BF		BG				
		Autres immobilisations financières*		BH		BI				
TOTAL (II)				BJ	15 491 913	BK		15 491 913		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM				
		En cours de production de biens		BN		BO				
		En cours de production de services		BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
		Marchandises		BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	3 840	BY		3 840		
		Autres créances (3)		BZ	119 621	CA		119 621		
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	149 900	CE		149 900		
Disponibilités		CF	314 409	CG		314 409				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	1 381	CI		1 381			
	TOTAL (III)		CJ	589 152	CK		589 152			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	16 081 065	IA		16 081 065			
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS TRAPY INVEST</u>			Néant ☐ *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 898 698)		DA 898 698
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC
	Réserve légale (3)		DD 89 869
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG 4 371 064
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 848 480
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 6 208 112
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 3 455 722
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 6 289 913
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 20 554
	Dettes fiscales et sociales		DY 105 753
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 1 008
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
TOTAL (IV)		EC 9 872 952	
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 16 081 065	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
			1D
			1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 7 277 539
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TRAPY INVEST						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	806 500	FH		FI	806 500	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	806 500	FK		FL	806 500	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	20 033	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	826 541
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 044	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	97 972	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 009	
	Salaires et traitements*					FY	308 706	
	Charges sociales (10)					FZ	148 487	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	613 220	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	213 320	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	908 215	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	39 978	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	948 194	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	90 673	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	90 673	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	857 520	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 070 841	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS TRAPY INVEST			Néant ☐ *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	1 306	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 306	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	1 304	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	23 999		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	199 666		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 776 042	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	927 561	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	848 480	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	20 033
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 306		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS TRAPY INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 16 081 065 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 848 481 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : TH-TF 00-02

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.



Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Honoraires des commissaires aux comptes :

Au titre de l'exercice 2020, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 4 300 € (Cabinet Hoche à hauteur de 4 300€). Il concerne les missions de contrôle légal sur les comptes annuels.

Transaction avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées réalisées au cours de l'exercice ont été conclues aux conditions normales de marché. De ce fait, aucune information n'est communiquée.

Informations sur les postes concernant les entreprises liées et les participations :

Seuls les postes mouvementés sont présentés.

Créances rattachées à des participations	3 761 584 €
Produits de participations	908 215 €
Autres produits financiers	39 978 €
Charges financières	67 313 €

Participations des salariés

L'accord de participation, au niveau du groupe TRAPY a été dénoncé le 28 juin 2019, par l'établissement de l'avenant 2019-01.

Un nouvel accord de participation a été conclu le 28 juin 2019 pour la société TRAPY INVEST.

Cet accord a été appliqué pour la 1ère fois au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019. La participation au titre de l'exercice 2019 a été calculée et répartie entre les salariés de la société.

Versement au 31/12/2019	50 109,03 € (sans forfait social de 20%).
Versement au 31/12/2020	23 999,03 € (sans forfait social de 20%).

Existence de deux articles 39 :

- le premier souscrit auprès de GENERALI concerne le niveau VIII. Sont concernés : Messieurs François RIEU et Christophe BRUNO
- le second auprès de AVIVA (souscription en 2015) concerne les cadres.

Modification du plan d'amortissement des constructions des SCI.

Compte tenu de l'utilisation pratiquée des bâtiments industriels, il a été décidé de réduire le plan d'amortissement des constructions initialement retenu sur 30 ans à 20 ans (sauf bâtiment MAINGUY de la SCI du Golf et le bâtiment détenu par la SCI du Lugan où la durée retenue est de 15 ans) aussi bien sur le plan comptable que sur le plan fiscal.



Faits caractéristiques





Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	15 388 036	2 091 717	1 987 839	15 491 913
Immobilisations financières	15 388 036	2 091 717	1 987 839	15 491 913
ACTIF IMMOBILISE	15 388 036	2 091 717	1 987 839	15 491 913



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SCI ROMELI	66	3	100,00	66	66			2	2	
SCI DU LUGAN 33	1	96	100,00	1	1			293	56	
SCI LA PRADE	1	42	100,00	1	1			69	26	
SCI L'ARBALESTRIER	100	41	100,00	100	100			58	24	
SCI LE LIBRAIRE	40	55	100,00	40	40			79	39	
SARL TRAPY SOLAR	1	-1	100,00	1	1					
SAS TRAPY PRO	1 000	13 274	100,00	1 000	1 000			32 363	1 109	
SCI LE BUCH 33	1	50	100,00	1	1			83	41	
SCI BALMA 31	1	60	100,00	1	1			113	51	
SCI DU GOLF	1	186	100,00	1	1			278	147	
SCI APPERT LIMOUSIN	100	49	100,00	100	100			75	22	
SCI ARAGO 33	1	63	100,00	1	1			110	48	
SAS SODITELEM	1 020	2 248	100,00	1 020	1 020			7 435	-10	
SCI BROVAL	1	75	100,00	1	1			117	59	
SCI LAPOUJADE 46	1		100,00	1	1					
SCI DUTRENQUE	1	66	100,00	1	1			110	53	
SCI DU CANAL	8	55	100,00	8	8			78	37	
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										



Notes sur le bilan

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)

Les parts des SCI qui étaient détenues en usufruit ont fait l'objet d'un rachat total le 03/12/2015. Trapy Invest détient désormais 100% des SCI.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 886 426 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - de 1 an	Echéances à + de 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 761 584		3 761 584
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 840	3 840	
Autres	119 621	119 621	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 382	1 382	
Total	3 886 426	124 843	3 761 584
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 898 698,00 euros décomposé en 898 698 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 23/06/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	651 857
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	651 857
Affectations aux réserves	531 857
Distributions	120 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	651 857

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	898 698				898 698
Réserve légale	89 870				89 870
Réserves générales	3 839 207	531 857	531 857		4 371 064
Résultat de l'exercice	651 857	-651 857	848 481	651 857	848 481
<i>Dividendes</i>		120 000			
Total Capitaux Propres	5 479 632		1 380 338	651 857	6 208 113



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 872 952 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - de 1 an	Echéances à + de 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 455 722	860 310	2 595 413	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 555	20 555		
Dettes fiscales et sociales	105 754	105 754		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 290 922	6 290 922		
Produits constatés d'avance				
Total	9 872 952	7 277 540	2 595 413	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	920 475			
(**) Dont envers les associés	6 289 914			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 989 143 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	11 580
INT.COURUS SUR EMPRUNTS	1 759
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	16 139
DETTES PROVIS. PR PARTIC. SALARIÉS	21 671
CH. SOCIALES S/PROV CONGES PAYES	8 710
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 673
TAXES/SALAIRES	9 596
Total	71 129



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance			
	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 382		
Total	1 382		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	806 500		806 500
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	806 500		806 500

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 300 euros

Honoraire des autres services : 0 euros



Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation	908 216	840 613
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	39 978	43 626
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	948 194	884 239
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	90 674	96 190
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	90 674	96 190
Résultat financier	857 521	788 049



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	4	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Caution et promesse hypothécaire-SCI BALMA 31- Crédit agricole- emprunt 320 000 €</i>	320 000
<i>Caution et promesse hypothécaire-SCI BALMA 31- Crédit agricole-emprunt 800 000 €</i>	800 000
Avals et cautions	1 120 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement Actions SAS SODITELEM</i>	3 000 000
<i>Nantissement Actions SAS TRAPY PRO</i>	3 000 000
Autres engagements donnés	6 000 000
Total	7 120 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
78 946 euros

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

CONTRATS IFC / IL

Le contrat GAN (IFC + IL) a été conclu en 2014 (à l'origine GENERALI). Le montant cumulé et versé est de 20 709,81 € au 31 décembre 2020.

Un second contrat a été souscrit en 2018 auprès d'AVIVA (uniquement IFC). Au 31 décembre 2020, il est évalué à 37 049,66 €.

ARTICLE 83

Le contrat, conclu auprès de AVIVA, ne peut pas être évalué au 31/12/2020. En effet, les cotisations versées sont affectées à des comptes individuels et ne restent donc pas dans les comptes de la société. Il concerne l'ensemble de l'effectif des cadres.

ARTICLE 39

Un contrat a été soucrit auprès de AVIVA pour le collège cadre. Aucun versement n'a été effectué au cours de l'exercice. Le contrat est évalué à 86 271,18 € au 31 décembre 2020.

Régimes à cotisations définies

Montant des cotisations comptabilisées en charges : 12 000 euros

TRAPY INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 898 698 euros
Siège social : Boulevard de l'Industrie – ZAE de Saltgourde
24430 MARSAC SUR L'ISLE
507 467 157 RCS PERIGUEUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 848 480,78 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 848 480,78 euros
- à titre de dividendes aux associés, la somme de 120 000,00 euros
soit 0,133 euros environ par action,
- à concurrence du solde, soit la somme de 728 480,78 euros
en totalité au compte "autres réserves" qui s'élèverait ainsi à 5 099 545 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 120 000 euros,
Soit un dividende de 0,1335 euro par action,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2018 : NEANT

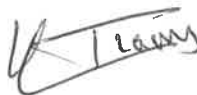
Exercice clos le 31 décembre 2017 :

- 120 000 euros (distribution de réserves en date du 07/05/2019), soit 0,1335 euro par titre, Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 120 000 euros ;
- 95 000 euros (distribution de réserves en date du 21/06/2018), soit 0,106 euro par titre, Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 95 000 euros ;

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 JUIN 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
Le Président
Jean-Jacques TRAPY**



EXEMPLAIRE GREFFE

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice 2020***

TRAPY INVEST
Exercice clos le 31 Décembre 2020

Ce rapport contient 23 pages

TRAPY INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 898.698 Euros

Siège social : Boulevard de l'Industrie, ZAE de Saltgourde, 24430 MARSAC SUR L'ISLE

RCS PERIGUEUX 507 467 157

Mesdames et Messieurs les Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRAPY INVEST, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes» relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 11.7 M€ euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres de participations » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier la valorisation de l'actif net de la filiale et les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de la méthodologie adoptée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERIGUEUX,
Le 26/05/2021

Les commissaires aux comptes

GROUPE LA BREGERE



François SOULIER
Associé

H. AUDIT



Catalyne BOUTY
Associée



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 730 330		11 730 330	11 730 330
Créances rattachées aux participations	3 761 584		3 761 584	3 657 706
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 491 913		15 491 913	15 388 036
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 840		3 840	8 635
Autres créances	119 621		119 621	4 528
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	149 900		149 900	149 900
Disponibilités	314 409		314 409	92 908
Charges constatées d'avance (3)	1 382		1 382	281
TOTAL ACTIF CIRCULANT	589 152		589 152	256 252
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	16 081 065		16 081 065	15 644 288
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**



Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	898 698	898 698
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	89 870	89 870
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 371 064	3 839 207
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	848 481	651 857
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 208 113	5 479 632
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 455 722	4 376 579
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 289 914	5 617 090
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 555	25 081
Dettes fiscales et sociales	105 754	145 906
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 008	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	9 872 952	10 164 655
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 081 065	15 644 288
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 595 413	3 453 963
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 277 540	6 710 692
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**



Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	806 500		806 500	806 500
Chiffre d'affaires net	806 500		806 500	806 500
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			20 034	21 881
Autres produits			8	9
Total produits d'exploitation (I)			826 541	828 391
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 044	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			97 972	110 440
Impôts, taxes et versements assimilés			57 009	20 992
Salaires et traitements			308 706	305 541
Charges sociales			148 487	161 768
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2	
Total charges d'exploitation (II)			613 221	598 741
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			213 321	229 649
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			908 216	840 613
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			39 978	43 626
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			948 194	884 239
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			90 674	96 190
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			90 674	96 190
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			857 521	788 049
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 070 841	1 017 698

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**



Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 307	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 307	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2	392
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	2	392
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 305	-392
Participation des salariés aux résultats (IX)	23 999	50 109
Impôts sur les bénéfices (X)	199 666	315 340
Total des produits (I+III+V+VII)	1 776 042	1 712 629
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	927 562	1 060 772
BENEFICE OU PERTE	848 481	651 857
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS TRAPY INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 16 081 065 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 848 481 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**

LEMPEREUR & ASSOCIÉS EXPERTISES





Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : TH-TF 00-02

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**



Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Honoraires des commissaires aux comptes :

Au titre de l'exercice 2020, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 4 300 € (Cabinet Hoche à hauteur de 4 300€). Il concerne les missions de contrôle légal sur les comptes annuels.

Transaction avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées réalisées au cours de l'exercice ont été conclues aux conditions normales de marché. De ce fait, aucune information n'est communiquée.

Informations sur les postes concernant les entreprises liées et les participations :

Seuls les postes mouvementés sont présentés.

Créances rattachées à des participations	3 761 584 €
Produits de participations	908 215 €
Autres produits financiers	39 978 €
Charges financières	67 313 €

Participations des salariés

L'accord de participation, au niveau du groupe TRAPY a été dénoncé le 28 juin 2019, par l'établissement de l'avenant 2019-01.

Un nouvel accord de participation a été conclu le 28 juin 2019 pour la société TRAPY INVEST.

Cet accord a été appliqué pour la 1ère fois au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019. La participation au titre de l'exercice 2019 a été calculée et répartie entre les salariés de la société.

Versement au 31/12/2019 50 109,03 € (sans forfait social de 20%).

Versement au 31/12/2020 23 999,03 € (sans forfait social de 20%).

Existence de deux articles 39 :

- le premier souscrit auprès de GENERALI concerne le niveau VIII. Sont concernés : Messieurs François RIEU et Christophe BRUNO
- le second auprès de AVIVA (souscription en 2015) concerne les cadres.

Modification du plan d'amortissement des constructions des SCI.

Compte tenu de l'utilisation pratiquée des bâtiments industriels, il a été décidé de réduire le plan d'amortissement des constructions initialement retenu sur 30 ans à 20 ans (sauf bâtiment MAINGUY de la SCI du Golf et le bâtiment détenu par la SCI du Lugan où la durée retenue est de 15 ans) aussi bien sur le plan comptable que sur le plan fiscal.

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**





Faits caractéristiques

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**





Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	15 388 036	2 091 717	1 987 839	15 491 913
Immobilisations financières	15 388 036	2 091 717	1 987 839	15 491 913
ACTIF IMMOBILISE	15 388 036	2 091 717	1 987 839	15 491 913

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avais donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SCI ROMELI	66	3	100,00	66	66			2	2	
SCI DU LUGAN 33	1	96	100,00	1	1			293	56	
SCI LA PRADE	1	42	100,00	1	1			69	26	
SCI L'ARBALESTRIER	100	41	100,00	100	100			58	24	
SCI LE LIBRAIRE	40	55	100,00	40	40			79	39	
SARL TRAPY SOLAR	1	-1	100,00	1	1					
SAS TRAPY PRO	1 000	13 274	100,00	1 000	1 000			32 363	1 109	
SCI LE BUCH 33	1	50	100,00	1	1			83	41	
SCI BALMA 31	1	60	100,00	1	1			113	51	
SCI DU GOLF	1	186	100,00	1	1			278	147	
SCI APPERT LIMOUSIN	100	49	100,00	100	100			75	22	
SCI ARAGO 33	1	63	100,00	1	1			110	48	
SAS SODITELEM	1 020	2 248	100,00	1 020	1 020			7 435	-10	
SCI BROVAL	1	75	100,00	1	1			117	59	
SCI LAPOUJADE 46	1		100,00	1	1					
SCI DUTRENQUE	1	66	100,00	1	1			110	53	
SCI DU CANAL	8	55	100,00	8	8			78	37	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes



Notes sur le bilan

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)

Les parts des SCI qui étaient détenues en usufruit ont fait l'objet d'un rachat total le 03/12/2015. Trapy Invest détient désormais 100% des SCI.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 886 426 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - de 1 an	Echéances à + de 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 761 584		3 761 584
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 840	3 840	
Autres	119 621	119 621	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 382	1 382	
Total	3 886 426	124 843	3 761 584
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 898 698,00 euros décomposé en 898 698 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 23/06/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	651 857
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	651 857
Affectations aux réserves	531 857
Distributions	120 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	651 857

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	898 698				898 698
Réserve légale	89 870				89 870
Réserves générales	3 839 207	531 857	531 857		4 371 064
Résultat de l'exercice	651 857	-651 857	848 481	651 857	848 481
<i>Dividendes</i>		120 000			
Total Capitaux Propres	5 479 632		1 380 338	651 857	6 208 113

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 872 952 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - de 1 an	Echéances à + de 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 455 722	860 310	2 595 413	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 555	20 555		
Dettes fiscales et sociales	105 754	105 754		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 290 922	6 290 922		
Produits constatés d'avance				
Total	9 872 952	7 277 540	2 595 413	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	920 475			
(**) Dont envers les associés	6 289 914			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 989 143 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	11 580
INT.COURUS SUR EMPRUNTS	1 759
DETTE PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	16 139
DETTE PROVIS. PR PARTIC. SALARIÉS	21 671
CH. SOCIALES S/PROV CONGES PAYES	8 710
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 673
TAXES/SALAIRES	9 596
Total	71 129

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 382		
Total	1 382		

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	806 500		806 500
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	806 500		806 500

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 300 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes



Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation	908 216	840 613
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	39 978	43 626
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	948 194	884 239
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	90 674	96 190
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	90 674	96 190
Résultat financier	857 521	788 049

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes



Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	4	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Caution et promesse hypothécaire-SCI BALMA 31- Crédit agricole- emprunt 320 000 €</i>	320 000
<i>Caution et promesse hypothécaire-SCI BALMA 31- Crédit agricole-emprunt 800 000 €</i>	800 000
Avals et cautions	1 120 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement Actions SAS SODITELEM</i>	3 000 000
<i>Nantissement Actions SAS TRAPY PRO</i>	3 000 000
Autres engagements donnés	6 000 000
Total	7 120 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
78 946 euros

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

CONTRATS IFC / IL

Le contrat GAN (IFC + IL) a été conclu en 2014 (à l'origine GENERALI). Le montant cumulé et versé est de 20 709,81 € au 31 décembre 2020.

Un second contrat a été souscrit en 2018 auprès d'AVIVA (uniquement IFC). Au 31 décembre 2020, il est évalué à 37 049,66 €.

ARTICLE 83

Le contrat, conclu auprès de AVIVA, ne peut pas être évalué au 31/12/2020. En effet, les cotisations versées sont affectées à des comptes individuels et ne restent donc pas dans les comptes de la société. Il concerne l'ensemble de l'effectif des cadres.

ARTICLE 39

Un contrat a été soucrit auprès de AVIVA pour le collège cadre. Aucun versement n'a été effectué au cours de l'exercice. Le contrat est évalué à 86 271,18 € au 31 décembre 2020.

Régimes à cotisations définies

Montant des cotisations comptabilisées en charges : 12 000 euros

**Certifié par le Collège
des Commissaires aux comptes**